



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 081-218101632-20240917-2024_DEL83-DE



Séance du 17 Septembre 2024

2024 / 04 / 13

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 10 Septembre 2024*

Date d’Affichage : *Mardi 10 Septembre 2024*

Secrétaire de Séance : *Alexandre CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne,

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
MARTIN Michel par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par MAUREL Agnès
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROQUES Cathy
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par PÉNÉLA Wilfried

OBJET : Constitution d’une convention de mise a disposition nécessaire à l’implantation d’un poste de transformation avec ENEDIS / Rue POLYDORE BARBEY

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la société ENEDIS doit réaliser des travaux d’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation de son réseau électrique de distribution publique et sollicite la Ville en vue de la constitution d’une convention de mise à

disposition pour l'implantation d'un poste de distribution cadastrée section AH n°449, située rue Polydore Barbey ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, un projet de convention de mise à disposition sur la parcelle cadastrée section AH n°449, a été établi entre la Ville et la société ENEDIS, précisant les droits de servitudes consentis ainsi que les droits et obligations du propriétaire (*cf. document déposé sur le serveur extranet*) ;

CONSIDERANT que ce projet de convention prévoit une indemnité unique et forfaitaire de 375 €uros (Trois Cent Soixante Quinze Euros) ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 11 Septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à constituer une convention de mise à disposition avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée n° AH n°449, située rue Polydore Barbey ;

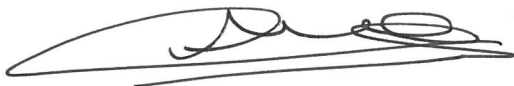
APPROUVE la convention ci-après annexée ;

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions et leur publication avec faculté de subdéléguer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Alexandre CÈNES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication